

Anniversaire de l'agression fasciste contre la République Espagnole

DISCOURS

26-0

prononcé par S. Exc. M. Manuel AZAÑA, Président de la République, dans le grand Amphithéâtre de l'Université de Valence, le 18 Juillet 1937

Le Gouvernement, considérant que le Président de la République représente et marque une continuité qui est au-dessus des vicissitudes de la politique et des changements de ministères, estimé qu'en ce jour, il convenait que je m'adresse au peuple pour lui dire quelques paroles ayant trait aux circonstances actuelles. Je le fais avec plaisir. Comme toujours. Encore que la gravité des circonstances et la foule imposante des souvenirs ne cessent d'être présentes à mon esprit, et le surprennent même en quelque sorte.

Il faut se rendre compte qu'on vit un peu, pour ainsi dire, sous l'esclavage du calendrier; aussi, quand dans la succession des jours, revient une date mémorable qui marque à notre avis une grande division dans le temps, notre esprit se sent-il ingénument incité à penser que le retour de cette date, que ce rappel, marquent la fin d'un cycle et le commencement d'un cycle nouveau. Vous ne savez que trop qu'il n'en est guère ainsi, et encore moins que jamais dans les circonstances actuelles. Car il n'y a point de réflexions qui soient spécifiquement propres à la journée du 16 juillet 1937, qui ne gardent leur valeur pour tous les jours de l'année qui vient de s'écouler, comme elles garderont leur valeur pour tous les jours de l'année que nous commençons à compter à partir de ce jour, et pour tous les jours de toutes les années à venir. C'est que nous, c'est-à-dire tous ceux qui représentons la République espagnole, chacun à son poste, et aussi ceux qui la soutiennent et la défendent avec leur sang et leur effort, c'est que nous tous avons formulé dès le premier jour un certain nombre de vérités irréfutables, parce que vérités de notre droit, de notre justice, de la raison qui est pour nous : des vérités qui sont, comme notre droit, immarquables.

On pourra leur opposer, et on leur oppose la force et la violence armées qui prétendent détruire tous ceux qui défendent cette vérité et ce droit; ou pourra leur opposer, et on leur oppose le dédant qui n'en veut pas entendre parler. Mais qu'importe ! Le sort jouera-t-il ses jeux capricieux; les hommes échoueront-ils dans leurs plans ou atteindront-ils leur but; les gouvernements se laisseront-ils prendre dans les filets de la peur; la guerre sera-t-elle déclenchée ou non; les peuples se laisseront-ils entraîner de nouveau à une chimère sanglante; la paix sera-t-elle consolidée, la Société des Nations sortira-t-elle de sa léthargie, réveillera-t-elle le zèle vigilant des peuples, ou bien persévétera-t-elle dans son inertie actuelle ? Je ne sais. Mais quoi qu'il arrive de tout cela, un code restera acquis pour toujours, un code de vérités absolues, indéchiables, avec lesquelles la République comparaitra devant l'Histoire, comme elle compare à d'ores et déjà, calme et sûre de son droit, devant le jugement des hommes. (Très bien.) Ce n'est pas peu. Pour moi, c'est tout. Ce n'est pas, peu, parce que la possession de la vérité, qui nous a autorisés à prendre les armes, nous interdit de les déposer. Cette vérité, qui agit sur l'esprit espagnol, fait des miracles. Car, lorsqu'un rayon de vérité durable traverse son esprit, l'Espagnol, à qui le monde paraît alors petit, ne connaît plus de sacrifices, quels qu'ils soient, qui puissent l'amener à se rendre; il ne connaît plus d'obstacles temporels qui puissent éprouver sa capacité de souffrance. L'exemple est important pour les autres peuples aussi, comme pour ceux qui les dirigent, car la co-existence internationale civilisée se fonde sur le respect du Droit; aussi bien y a-t-il non seulement une obligation morale, mais une obligation légale, juridique, de reconnaître et de proclamer ce droit là où il est, et de conformer la conduite de tous à sa reconnaissance et à sa proclamation.

De deux choses l'une : ou bien notre thèse, nos vérités ne sont point des vérités, mais des thèses fausses, et alors il importe d'en faire la démonstration; ou bien, si elles ne sont pas fausses — et jusqu'à ce jour, personne ayant de l'autorité n'a pu les réfuter — il faut que tout le monde agisse conformément à ces vérités. C'est parce qu'on n'a pas agi ainsi, que ce qui avait commencé comme un conflit d'ordre public intérieur en Espagne, s'est finalement transformé en un conflit européen. C'est parce qu'on n'a pas agi ainsi, qu'aujourd'hui, nous nous trouvons, ou plus exactement, que tout le monde se trouve dans une impasse d'où il sera difficile, voire même presque impossible de sortir.

QUELQUES VÉRITÉS

Avec vous, je passerai en revue ces vérités, cette thèse qui est la nôtre. — Au mois de juillet de l'année 1936, il y avait en Espagne un régime politique légitime, reconnu par toutes les puissances du monde, et vivant avec elles en paix et en amitié. Personne ne peut l'avoir oublié, ni ne pourra le nier. Cette situation résidait, de la part du peuple espagnol, dans l'exercice du droit inattaquable qui consiste à se gouverner librement, suivant une politique conforme à la volonté de la majorité du pays. Majorité variable — ainsi que l'a montré l'expérience — ce qui est d'ailleurs propre au régime démocratique dans lequel nous voulions vivre, et qui constitue précisément l'assurance, la garantie de l'équilibre politique intérieur.

C'est dans cette situation qu'un jour du mois de juillet de l'année 1936, un soulèvement se produit en Espagne. Un parti politique, ou plusieurs groupes politiques qui n'apprivaient pas la politique républicaine, ni même la République (et qui, ce faisant, se confinaient dans leur droit d'opposition) décident de renverser la République et de changer, par la force, la politique nationale; se servant comme arme, pour réaliser leurs desseins, d'une grande partie de l'armée espagnole (à commencer déjà le délit), ces groupes se soulèvent contre le régime républicain.

Tel qu'il apparaissait dans ses formes, ses fins et les personnes qui l'avaient préparé et déclenché, l'événement constituait pour l'Etat espagnol une perturbation extrêmement grave de l'ordre public, un problème de paix intérieure angoissante, mais rien de plus.

Passons sur ces journées critiques, que nul d'entre vous n'aura oubliées: journées critiques parce qu'on ignorait encore si le plan facile de surprendre le Gouvernement et de s'emparer, également par surprise, de tous les leviers de l'Etat, allait réussir ou non. Au bout de ces quelques journées critiques, la rébellion, vaincue à Madrid, vaincue aussi à Barcelone, avortée à Valence et en d'autres régions, vaincue également dans le Nord, était mise en déroute moralement et même, jusqu'à un certain point, matériellement. Si la rébellion, la formidable perturbation de l'ordre public en Espagne n'avait pas eu à sa disposition d'autres éléments, d'autres forces et aussi d'autres buts que ceux qu'elle montrait alors, dans les premiers jours, il y a bien des mois qu'elle aurait déjà été étouffée, et cela, quelques semaines seulement après son début.

A cette hauteur, à cette distance qui nous sépare des origines du soulèvement, je ne crois pas qu'il reste une seule personne au monde, au courant des affaires d'Espagne, qui puisse nier que sans l'appui des puissances étrangères, la rébellion militaire ne dut échouer.

L'ESPAGNE ENVAHIE

Aussi est-ce une vérité évidente que si la guerre dure en Espagne depuis un an, il ne s'agit guère plus d'un mouvement de répression d'une rébellion intérieure, mais bien d'un acte de guerre étrangère, d'une invasion. Ce n'est plus une guerre menée par des militaires rebelles, mais une invasion clandestine contre la République espagnole, entreprise par des puissances étrangères.

Dès les mois de juillet et août de l'année passée, nous avons tenu à expliquer à l'opinion espagnole et à l'opinion universelle — je l'ai fait, et le Gouvernement aussi l'a fait — que la question avait rapidement changé d'aspect, que des symptômes, des preuves étaient déjà visibles

attestant qu'une invasion étrangère se préparait contre notre pays. J'ai l'impression qu'on ne nous a pas crus. Peut-être a-t-on pensé qu'il s'agissait d'un recours à la propagande, que nous nous proposions d'impressionner le monde pour gagner ses sympathies en présence d'un conflit intérieur auquel nous ne parvenions pas à mettre un terme. Or, les mois ont passé, et il a fallu se rendre à l'évidence. L'Espagne était envahie par trois puissances : le Portugal, l'Italie et l'Allemagne.

Notre pays a été envahi quatre fois au moins de deux siècles; chaque fois sans qu'il y ait eu la moindre provocation de la part des gouvernements espagnols de l'époque. Une fois, ce fut sous prétexte de régler certains litiges dynastiques entre ces familles régnantes d'Europe, mais dans le but réel de se disputer sur notre sol les dépouilles de l'Empire espagnol en décadence; une autre fois, l'indépendance de l'Espagne a été mise sous séquestre et, à cause de sa position géographique, le sol de notre pays est devenu le champ de bataille de la rivalité de deux impérialismes : l'impérialisme continental de Napoléon et l'Empire naissant de l'Angleterre ; une troisième fois, ce fut un simulacre de guerre pour imposer au peuple espagnol, conformément à la décision de congrès étrangers, un régime politique dont le pays ne voulait pas (l'invasion des 100.000 fils de Saint Louis, adoptés par Ferdinand VII, eut ce caractère); enfin, la quatrième fois, c'est précisément l'invasion commencée en 1936, et qui n'est pas encore terminée.

LES MOTIFS DE L'INVASION

Quels sont les motifs de cette invasion que nous subissons aujourd'hui ? Pourquoi cette guerre clandestine ? Est-ce parce que l'Espagne s'est rendue coupable d'agressions, d'offenses contre les puissances qui l'envahissent aujourd'hui ? Je ne connais pas ces offenses. La République, et plus encore que la République, l'Espagne, avant de devenir république, a vécu en paix et en bonne amitié avec l'Empire allemand. Ayant été neutre pendant la grande guerre, l'Espagne n'a été amenée ni à signer le traité de Versailles — source de tant de rancunes en Europe — ni à avoir la moindre liaison avec la politique pratiquée sur les bords du Rhin. Tout ce que nous avons fait, c'est d'avoir été les témoins surpris et désolés de l'affondrement de la République allemande. Pour ce qui est de l'Italie, il y a des siècles que nous n'avons avec elle pas le moindre motif ni la moindre occasion de dispute. Et lorsqu'en 1935, un gouvernement espagnol, qui était précisément un gouvernement de droite, adhérant à la politique de la Société des Nations, plaça l'Espagne à la tête de 52 nations pour essayer d'imposer le respect du Droit, l'Espagne n'a fait que se rallier à la politique obligatoire de la S. D. N., à laquelle la liaient des pactes; il y avait dans notre attitude d'alors rien qui la différenciait de celle des autres pays, rien qui offensât le peuple italien. (Très bien.)

Dès lors, quels sont les motifs de l'invasion ? Des rivalités, des concurrences dans le monde ? L'Espagne n'en connaît aucune, pas même en Méditerranée, à l'encontre de ce que lui imposent et sa position naturelle et ses intérêts; pas même en Méditerranée, dis-je. L'Espagne n'entendait jouer le rôle qui lui semble dévolu de par sa position et ses intérêts. Alors, quelle est la raison de cette triple invasion ? L'année passée déjà, nous disions que cette raison ne devait pas être cherchée dans l'intention unique de renverser notre régime républicain. Le régime politique intérieur de l'Espagne n'intéresse pas beaucoup ces puissances, et même s'il les intéressait, il ne justifierait pas davantage l'invasion. Non. Ce que ces puissances cherchent chez nous, ce sont nos mines, nos matières premières, nos ports, le contrôle du détroit de Gibraltar, des bases navales dans l'Atlantique et en Méditerranée. Et tout cela pourquoi ? Pour tenir en échec les puissances occidentales ayant intérêt au maintien de l'équilibre, et dans l'orbite desquelles, précisément, l'Espagne gravite depuis de nombreuses décades. C'est pour tenir en échec l'Angleterre et la France; voilà pourquoi l'Espagne est aujourd'hui envahie, voilà pourquoi, une fois de plus, on choisit notre sol pour y agir et disputer des intérêts antagoniques, plus ou moins justifiables, avec lesquels l'Espagne n'a rien à faire, et dont elle n'a pas le moins du monde provoqué la question.

APPEL À LA S. D. N.

En présence de cette invasion prouvée, avérée, mais jamais provoquée, qu'a fait la République ? En 1936, nous nous trouvions dans un monde organisé autrement que celui qui fut témoin des invasions antérieures du sol espagnol. Nous nous trouvions en présence de ce fait qu'en Europe et dans le monde entier, un certain type d'organisation commune s'était ébauché à la suite de la guerre mondiale et de sa terrible expérience. On nous avait enseigné, et nous croyions que la Société des Nations était l'expression juridique d'un système de droits et d'obligations sur lesquels devaient se fonder désormais les relations internationales. C'est ce que nous avons appris en voyant naître, devant nos yeux, cette Société des Nations, dont nous faisons partie, puisque telle était notre croyance. Aussi la République s'est-elle adressée à l'institution de Genève; non pas pour lui demander — elle n'en avait aucune raison — d'aider le Gouvernement espagnol à résoudre le conflit intérieur de son pays, conflit qui doit rester de son exclusive et stricte compétence, et qu'elle se doit de dominer par ses propres moyens. Non, elle s'est adressée à la Société des Nations pour que cette assemblée du Droit, palais de la Paix, gardienne des droits des peuples qui s'y réunissent, prît note de ce qu'un Etat membre de la Ligue était envahi par d'autres Etats, dont deux au moins sont également membres de la même institution. Voilà pourquoi nous sommes allés à Genève. Nous y sommes allés, nous y sommes retournés et nous y retournerons encore parce que nous ne croyons pas alors, parce qu'aujourd'hui encore, nous ne croyons pas que pour être écoutés dans le temple de la Paix, il faille y entrer en faisant retentir le bruit de la guerre; parce que nous ne pensions pas, et ne le pensons pas non plus aujourd'hui, que pour que justice soit rendue à quelqu'un dans l'assemblée du Droit, à quelqu'un qui ne peut qu'invoquer le droit auquel il doit son existence, il soit nécessaire de menacer que si on ne lui reconnaît pas ce droit, il le prendrait de force; parce que nous ne croyons pas, et ne le croyons pas encore, que la Société des Nations se soit transformée en une espèce de Congrès de Vienne à durée indéfinie, manœuvré dans les coulisses par deux ou trois puissances, et où les petits ne jouent qu'un rôle de comparses. Nous sommes allés à la Société des Nations parce que nous avons cru, et continuons à croire que les peuples moins forts, que les pays de second ordre — qui sont la majorité — ont à faire là-bas autre chose que de compter les heures qui manquent encore jusqu'à ce qu'ils subissent, eux aussi, le même sort que subit aujourd'hui l'Espagne. (Très bien.) C'est parce que nous avons cru tout cela que nous sommes allés à la Société des Nations. Et l'on ne saurait prétendre que notre foi manque de robustesse. Lorsqu'elle a été saisie pour la première fois de ce problème par le Gouvernement d'Espagne, la Société des Nations n'avait pas encore été mise au courant, ne savait pas encore que notre pays avait été envahi par d'autres Etats membres de la Ligue. Puisqu'elle ne le savait pas, que venait-on, en fin de compte, lui demander, que voulait-on qu'elle fit ? Dans le meilleur des cas, l'invasion n'était qu'une invention des Rouges. Il n'y avait rien à faire, n'est-ce pas, sinon constater le fait. Des mois ont passé depuis. Le Gouvernement espagnol, les gouvernements espagnols, les uns après les autres, sont retournés à Genève pour faire entendre leur voix; et la Société des Nations a fini

par se rendre compte, par savoir qu'un Etat parmi ses membres était envahi par les armées d'autres Etats. La chose a été prouvée d'une manière irréfutable, et la Société des Nations, après avoir constaté dans une résolution solennelle qu'en Espagne, des troupes étrangères font la guerre au Gouvernement légitime, s'est mise d'accord pour saisir de cette affaire le Comité de non-intervention fonctionnant à Londres. Devant ces épreuves, notre foi est véritablement robuste.

LE COMITÉ DE LONDRES :

UNE IDÉE FAUSSE ET UNE ÉQUIVOQUE

Mais qu'est-ce que le Comité de Londres, et à quoi sert-il ? Je ferai devant vous, si je ne vous fatigue pas trop, un bref résumé de son action.

Depuis le jour qui vit naître le Comité, j'ai toujours eu à faire certaines réserves personnelles quant à ses véritables fins; réserves que, comme le mot l'indique, j'ai gardées pour moi seul, et que je ne crois pas encore opportun de rendre publiques. Aussi je m'en tiens à ce qui est officiel : le Comité de Londres a été institué pour sauver la paix, en empêchant le conflit espagnol de s'étendre à l'Europe tout entière. Et pour que le conflit espagnol ne s'étende pas à l'Europe tout entière, il a été convenu solennellement, rigoureusement et effectivement que tous les pays représentés au sein de ce Comité n'envieront en Espagne ni troupes, ni armes, ni techniciens, ni aucun autre élément de guerre, et qu'ils ne favoriseraient la guerre d'aucune manière.

En réalité, le Comité de Londres est fondé sur une idée fausse, et fonctionne dans l'équivoque. D'où les résultats qu'il a enregistrés : idée fausse parce que dans sa tâche consistant à sauvegarder la paix, laquelle ne peut réussir que dans le respect du droit, le Comité de Londres ne peut se substituer à la Société des Nations, ni la remplacer, pour cette raison qu'il n'en n'est pas l'émanation, qu'il n'a pas ses pouvoirs, qu'il n'est pas soumis aux principes établis par le Pacte, qu'il n'applique pas ses méthodes, qu'il n'a pas l'autorité juridique et morale qu'a et peut avoir la Société des Nations.

Il fonctionne dans l'équivoque, parce qu'il n'y a que deux manières d'intervenir dans un conflit tel que le nôtre. Il y a l'intervention armée, guerrière, provocatrice et rapace de ceux qui envahissent le pays ou donnent leur appui; cette intervention, la S. D. N. est toujours pu la condamner et l'interdire. Et il y a une seconde manière d'intervenir, qui est l'intervention juridique et pacificatrice au moyen des instruments de la Société des Nations, de ses instruments juridiques et de ses méthodes d'action. Cette intervention juridique et pacificatrice est non seulement licite et admissible, mais nécessaire et obligatoire, et seule la Société des Nations peut la réaliser. De sorte que le Comité de non-intervention de Londres, succédané de la S. D. N. pour le conflit espagnol, non seulement ne la remplace pas, ne s'y substitue pas, mais l'anesthésie, la supprime. Ayant été institué pour empêcher toute intervention étrangère dans le conflit de notre pays, le Comité de Londres n'a réussi à imposer qu'une seule non-intervention : celle de la S. D. N. (Vifs applaudissements).

Ceux qui attendent du Comité de Londres des résolutions de principe, des affirmations de caractère général, dérivées de principes juridiques, se trompent lourdement ; car par ses origines, sa composition et son fonctionnement, ce Comité n'est pas installé sur le terrain du Droit international, sur le terrain juridique, mais sur le terrain politique et gouvernemental. Le Comité de Londres est une création artificielle formée par des délégués de gouvernements qui se surveillent, de puissances qui se redoutent mutuellement, et où l'Espagne n'a pas voix au chapitre, où le conflit espagnol n'est pas examiné à la lumière du droit, de la raison et des traités internationaux, mais simplement comme une question de fait et dans la mesure où ses répercussions peuvent être bonnes ou mauvaises pour les intérêts des cinq grandes puissances européennes qui jouent la formidante partie que nous tous connaissons. Voilà la réalité. (Vifs applaudissements.)

Naturellement, je ne doute point qu'il soit légitime de prendre des précautions contre une guerre possible. Comment peut-on en douter ! Je ne doute pas non plus de l'utilité de ces précautions. Mais comme le système a un vice de base, puisqu'il part d'une idée fausse et fonctionne dans l'équivoque, les conséquences en sont lamentables. Passons-les rapidement en revue.

CONTRE LE DROIT DE LA REPUBLIQUE

Le Comité de Londres fonctionne ; les conséquences en sont toutes contraires au droit de la République espagnole : en premier lieu, le gouvernement espagnol se voit privé, en grande partie, de l'exercice de droits qu'il possède légitimement en matière de commerce extérieur ; en second lieu, certains gouvernements, esclaves de leur parole, respectent rigoureusement non seulement les accords conclus à Londres, mais encourent ceux qui devaient être conclus. Cependant que d'autres gouvernements violent sans vergogne les conventions et les pactes solennellement adoptés au sein du Comité, au et au vu de tous. En troisième lieu, on approuve et on établit un plan de contrôle, d'où l'on exclut — pour que personne n'en prenne ombrage — le matériel d'aviation. En quatrième lieu, le plan de contrôle une fois établi, on en ajourne l'application pendant des semaines et des mois, afin de donner le temps nécessaire à ce que dans les ports espagnols au pouvoir des rebelles, on effectue le déchargement de troupes, munitions et armements suffisants, ou estimés tels, pour entraîner la défaite du gouvernement de la République. En cinquième lieu, on consent enfin à ce que le contrôle naval commence à fonctionner au moment où l'on suppose, raisonnablement, qu'il y a déjà en Espagne assez de divisions, assez d'avions, assez de chars d'assaut et de toutes autres choses qui eussent pu faire défaut aux rebelles, pour remporter la victoire. En sixième lieu : le contrôle naval fonctionne, mais voici que peu de semaines après, on découvre avec effroi que tous les éléments de guerre débarqués tranquillement avant son fonctionnement, ne suffisent point pour nous mettre en déroute, et que, de plus, à miracle ! le contrôle, contrairement à ce que l'on espérait, ne nous asphyxie pas encore tout à fait. Aussitôt que cette constatation est faite, constatation basée sur une expérience terrible, voilà que surgissent les « incidents » en Méditerranée. Incidents qui n'ont pas d'autre but, que de jeter par terre le plan de contrôle naval.

PAS DE COMPROMIS ENTRE LE DROIT

ET LA FORCE

On supprime donc le contrôle naval, moyennant le scandale barbare du bombardement d'Almeria, resté impuni et que seule a condamné la conscience fulminante du monde justicier et libre qui nous observe. Il n'en reste pas moins que le monde sait maintenant que n'importe quelle escadre peut désormais raser une ville cotière sans qu'elle s'expose au moindre risque. Expérience vécue, qui ne laissera pas d'avoir ses conséquences. (Applaudissements). On supprime le contrôle naval, disais-je, dès qu'on s'aperçoit clairement que ses effets ne suffisent pas à nous détruire. Et en présence de deux positions qui apparaissent irréductibles, et qui sont prises sur le terrain diplomatique où se meut le Comité de Londres, voilà que surgit un projet de compromis. Nous autres, avec notre esprit méridional, ou — comme on disait abusivement autrefois, avec notre esprit latin, ce qui veut dire un esprit formé dans le culte de

la logique, avec une pudeur de l'entendement qui ne nous permet pas d'admettre que deux et deux font seize ; nous autres avec l'esprit ainsi formé, nous pensons que les transactions, les compromis sont possibles, qu'ils sont même souvent conseillés par la prudence et le bon sens, lorsqu'ils sont établis entre des droits égaux en conflit, ou entre des intérêts légitimes en désaccord, et qu'il convient précisément d'accorder. Mais des compromis et des transactions entre le droit et la force qui le viole, entre l'agresseur et celui qui subit l'agression, cela n'est pas possible, cela est matériellement impossible. De deux choses l'une : ou bien la force reste violé, ou bien la force est réprimée. Il n'y a, dans ce cas, pas de compromis. Et en effet, il n'existe pas. Dans le projet soumis actuellement au Comité de Londres, il n'y a, je le répète, pas de compromis, pas de transaction. Ce qu'il y a, c'est le droit plié, et la force, en quelque sorte, satisfaite. Voilà le compromis. C'est que, après de nombreuses considérations et de nombreux palliatifs, ce qu'on propose dans ce compromis, c'est la reconnaissance de la qualité de belligérant au gouvernement espagnol — mille remerciements — et aux rebelles. Or, j'affirme que depuis le commencement de la guerre, on n'a entrepris aucun acte d'intervention en faveur des rebelles aussi honteux que cette proposition tendant à leur reconnaître la qualité de belligérant. (Vifs applaudissements).

INTERVENTION EN FAVEUR DES REBELLES

Il ne s'agit là pas seulement d'une entorse au droit mais du plus puissant appui que les rebelles pourraient recevoir dans le domaine politique et militaire. En vertu du fonctionnement du Comité de Londres, il résulte aujourd'hui que vingt ou trente Etats, dont la plupart — je veux dire leurs gouvernements — n'avaient nullement songé à accorder aux rebelles la qualité de belligérants, ni n'avaient étudié ou considéré cette question d'une façon spéciale, se voient soudain doucement invités, suavement contraints à reconnaître en commun cette qualité aux rebelles, comme si, ceux qui la reconnaissent étaient plusieurs, le fait de la reconnaissance pouvait paraître plus juste, comme si l'on pouvait dissimuler la terrible agression que cette reconnaissance suppose contre la raison et le droit de la République espagnole. Et ce Comité, institué pour empêcher toute intervention étrangère en Espagne, en arrive aujourd'hui à provoquer l'intervention de trente Etats en faveur des rebelles, et à donner à cette intervention l'apparence de l'honnêteté. Alors que personne ne devait intervenir dans notre pays, c'est le Comité de non-intervention lui-même qui entraîne à l'intervention la plus effrontée et la plus décisive qui se soit produite jusqu'à ce jour dans la guerre d'Espagne. Telle est l'action du Comité de Londres ; et c'est pour cela que dès le début, j'ai dû faire tant de réserves personnelles quant à ses véritables buts. Voyez, en effet, l'opération, qui apparaît si claire. D'abord, on soustrait le conflit espagnol à la compétence et à la juridiction de la Société des Nations, seule entité qui pouvait intervenir dans ce conflit sur le terrain juridique ; une fois le conflit de notre pays soustrait à la S.D.N., et placé sur le terrain glissant de la diplomatie et des intérêts politiques et gouvernementaux, le Comité de Londres, créé pour ne pas intervenir, et qui ne devait pas intervenir, intervient finalement d'une façon totale. Le jeu est clair. Je crois que, sans offenser personne ni mettre en doute la bonne foi de la presque totalité des membres du Comité de Londres, il est permis de dire que là-bas, on a beaucoup abusé dans cette affaire de l'empirisme, qui choque grandement notre contexture mentale. Le résultat en est que, tout en violant le Droit, on n'y sauvegarde pas davantage les intérêts.

Il y a deux catégories d'accords que le Comité de Londres a établis dans le passé ou qu'il pourra encore mettre sur pied à l'avenir : les uns se rapportent exclusivement aux puissances signataires de l'accord respectif, c'est-à-dire que les dispositions et garanties qu'elles prennent réciproquement pour être tranquilles quant aux formalités concernant l'accomplissement de leurs obligations juridiques n'affectent, dans un certain nombre de ces accords, ni l'activité, ni les droits, ni la position du gouvernement espagnol, pour cette raison que l'Espagne n'est pas représentée au sein de ce comité, ni n'a rien signé. L'autre catégorie d'accords au sein du Comité de Londres rejouit directement ou indirectement sur la position, les droits ou l'activité de notre gouvernement. L'un de ceux-ci est précisément le projet de reconnaissance de la qualité de belligérants aux rebelles, projet conjugué — chose étrange — avec la proposition d'exclure tous les étrangers de la lutte qui se livre dans notre pays. Il convient de s'expliquer là-dessus. Lorsque le Comité de Londres étudie ou propose la question du retrait de tous les combattants non-espagnols, il remplit sa mission, parce qu'il a été créé pour empêcher que d'autres pays interviennent en Espagne, et qu'il est dès lors naturel que son action s'applique à corriger les résultats de l'intervention.

Il est là pour empêcher que d'autres Italiens, d'autres Allemands débarquent chez nous, que d'autres Portugais passent la frontière, il est également là pour obtenir que ceux qui ont déjà débarqué ou qui ont déjà passé la frontière, soient réembarqués ou repassent la frontière pour retourner dans leur pays. Là, dis-je, le Comité reste dans son domaine. Il importe cependant de savoir ce qu'on veut dire exactement quand on parle du retrait des étrangers. On a adopté pour ces étrangers la désignation de « volontaires ». Passons le mot, car tout le monde sait qu'il ne s'agit nullement de ce que ce mot signifie en réalité. Pour nous, sont étrangers en Espagne — relativement au problème qui nous occupe — tous ceux qui n'étaient pas citoyens espagnols en juillet 1936. L'expression ne peut pas être plus claire, ni plus formelle, ni plus juste. Quiconque n'était pas citoyen espagnol en juillet 1936 doit être compromis dans le rapatriement, dans le retrait des étrangers. Or, dans le projet de compromis qui est à l'étude au Comité de Londres — à moins que j'aie mal lu ou mal compris — ce n'est pas du tout cela qu'on propose, puisque dans le dit projet, on parle de retirer de la guerre espagnole tous ceux qui sont citoyens d'une des puissances signataires de l'accord de non-intervention. Très bien, mais ce n'est point suffisant. Pour une raison que vous devinez déjà, c'est-à-dire pour la raison que le sultan du Maroc n'a pas signé l'accord en question, et que les sujets du Sultan du Maroc, tant de la zone française que de la zone espagnole, sont des étrangers en Espagne. C'est à dire que les Marocains doivent être compris dans le projet de rapatriement ou de réembarquement des étrangers. Et si on ne veut pas les comprendre dans le projet, il faudra que les puissances européennes qui exercent des protectorats, en Afrique ou ailleurs, commencent par déclarer, solennellement et officiellement, que les natifs des territoires soumis à leur protectorat sont citoyens du pays protecteur. Quand les puissances européennes qui exercent des protectorats proclameront cela solennellement et officiellement, avec toutes les conséquences que la chose comporte, alors, je serai disposé à admettre que les Marocains de la zone espagnole ne sont pas non plus des étrangers en Espagne. Mais d'ici là, non !

LA REPUBLIQUE VEUT LA PAIX EN EUROPE

Cependant, ce qui est inadmissible, c'est que le projet de retrait et de rapatriement des étrangers soit conjugué avec la reconnaissance de la qualité de belligérant. Le gouvernement espagnol ferait un sacrifice, et le fera, en diminuant sa force combative, en permettant que soient traités sur le même pied ceux qui véritablement sont venus à nos côtés pour lutter, en volontaires, pour le drapeau de la République, et ceux qui sont allés grossir les rangs de nos ennemis, et qui y ont été envoyés par leurs gouvernements. Ceux qui luttent dans nos rangs sont de vrais volontaires, car personne ne les a appelés, et personne non plus ne les a forcés à venir combattre à nos côtés, si ce n'est leur sentiment politique. Il n'en est point ainsi pour ceux de l'autre côté. Néanmoins, le gouvernement espagnol serait disposé à consentir ce sacrifice, à condition que le retrait et le rapatriement des étrangers soient effectués partout avec rigueur, impartialité et équité. Mais s'il s'agit de consentir à une nouvelle farce, à une nouvelle comédie, à une nouvelle fiction comme celle du contrôle, nous ne l'admettrons ni ne le tolérerons.

La devise du Comité de non-intervention est « sauvegarder la paix ». C'est là une noble devise : nous aussi, nous l'adoptionnons. Mais il faut, d'abord, savoir apprécier à leur juste valeur les dangers qui menacent la paix, connaître leur vraie nature et leur vraie portée. Il ne faut pas, en d'autres termes, que parmi les dangers réels, viennent se mêler des épouvantails simulant un danger inexistant pour la paix, et qui ne servent en réalité qu'à justifier une politique équivoque. Du reste, il importe de faire observer aussi que la République et tous les gouvernements de la République veulent la paix non seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe. C'est une stupidité de croire et d'affirmer, ou une basseesse de le proclamer sans y croire, que dans la République espagnole, le Président, les gouvernements, le Parlement, les partis ou qui que ce soit ont le moindre désir ou le moindre intérêt à ce que le conflit guerrier d'Espagne se propage à toute l'Europe. C'est faux et c'est stupide.

Personne dans notre pays ou dans notre camp n'a pu, ni ne peut avoir un tel désir, une telle pensée. D'abord, par principe et par humanité, ensuite par intérêt national. Car je le répète, la généralisation du conflit armé dans toute l'Europe subordonnerait la Cause nationale espagnole à un conflit beaucoup plus complexe et vaste, et la solution de notre conflit en Espagne ne serait plus soumise aux seules données du droit et de l'histoire politique telles que nous venons de les exposer, mais aux données générales de la conflagration européenne. Or, je ne suis pas sûr que notre intérêt national ne finirait alors par faire naufrage en présence d'intérêts plus puissants que ceux de notre pays.

Non. Pas de guerre. Mais la Paix, oui ! Nous sommes cependant persuadés que le moyen de consolider la paix ne peut être cherché que dans le rétablissement des procédures juridiques, et dans l'abandon des empirismes diplomatiques et des combinaisons ou contrats obscurs entre les gouvernements. Combaisons ou accords qui n'ont servi jusqu'ici qu'à agraver la situation ou à nous nuire.

LES RAVAGES DE LA GUERRE

En attendant, la guerre d'Espagne continue à faire des ravages. La guerre est un monstre qui s'empare, en parasite, d'un corps national et, une fois qu'elle s'y trouve installée, ne se laisse plus déloger que par un travail énorme. Ce parasite ne quitte le corps de lui-même que lorsqu'il a sué la dernière goutte de sang de l'organisme qu'il étreint. La guerre, donc, continue à épuiser notre pays. Mais il est quelque chose de pire que la guerre : c'est le scandale moral de la guerre clandestine. De cette guerre que les autres pays lont au peuple espagnol au vu et au su de tout le monde. Crime dont il n'est pas difficile de trouver un parallèle, puisque depuis le démembrement de la Pologne au XVIII^e siècle, aucun crime politique n'avait plus été commis en Europe, comparable à celui qui est perpétré aujourd'hui contre l'Espagne. Non, on n'en a pas commis de plus grand. Et personne ne peut en porter la responsabilité officiellement. Mais j'ai la conviction, que dis-je, plus que la conviction, j'ai la preuve que l'éclat et la justice de notre Cause se frayent leur chemin à travers le monde. Je ne pense pas seulement aux amitiés que nous avons en Europe et en Amérique — ce qui serait déjà beaucoup — amitiés auxquelles nous restons fidèles et reconnaissants. Non, il ne s'agit pas seulement de cela. Je pense à toute l'opinion libre de ce monde, à tous ceux qui, sans compromis d'aucune espèce, et ne se laissant mouvoir que par leurs sentiments personnels et par leur conscience, ont fini par se rendre compte de la véritable situation en Espagne, et par comprendre de quel côté est la raison et de quel côté est le délit. Cela, c'est beaucoup, c'est énorme. Il est cependant quelque chose de plus grand encore, qui suffit à nous consoler de l'incompréhension étrangère, ou à compenser le danger des pièges que les intérêts antagoniques placent sur notre chemin. Cette chose, c'est l'armée de la République, et sa volonté inébranlable de remporter la victoire et d'instaurer la liberté en Espagne. (Très bien. Vifs applaudissements).

L'ARMEE DE LA REPUBLIQUE

Que disions-nous donc ? Société des Nations ? Comité de Londres ? Négociations diplomatiques ? Amitiés précieuses ? Propagande ? Tout cela est très bien, admirable. Mais l'armée de la République vaut encore davantage. L'armée de la République ! (Ovation formidale. L'assistance, debout, acclame frénétiquement le Chef de l'Etat et l'armée).

Après une année de guerre, et après tant d'amertumes, tant d'injustices et tant d'échecs, une chose reste certaine : le peuple espagnol et les gouvernements de la République, tous les gouvernements de la République et leurs services auxiliaires, ont accompli ce miracle ; ils ont mis sur pied une véritable armée. Il faut se rendre compte de ce que signifie cette œuvre, pour en admirer toute la grandeur. N'oublions pas que le 16 juillet 1936, nous, c'est-à-dire l'Etat espagnol, nous nous sommes vus brusquement privés de nos moyens d'action ; pis encore, nous nous sommes vus attaqués par eux. L'Etat a dû entreprendre sa défense contre l'ennemi intérieur et extérieur sans disposer de soldats, ni d'armes, ni de chefs, ni de discipline militaire ; or, de ce chaos, en une année, en moins d'une année, est sortie une armée formidable, énorme, par son nombre, bien équipée et bien armée, disciplinée et bien commandée, pénétrée d'un moral heroïque, et qui vient de prouver qu'elle sait se mesurer avec l'ennemi et le mettre en déroute. Tel est le miracle espagnol. (Vifs applaudissements).

Notre peuple est généralement méconnu de tous, et surtout de nous-mêmes. Peuple mal connu, en effet ! Peuple terrible ! Le peuple espagnol est un peuple terrible, surtout pour lui-même, parce que c'est l'unique peuple d'Europe capable de s'enfoncer dans le corps son propre père. Mais c'est aussi un peuple terrible pour les autres. Que m'importe qu'on me parle de plans de guerre, de programmes politiques, d'actes diplomatiques. Cela n'est pas égal. Ce qui m'importe, ce que je sais, c'est qu'il y a plus d'un demi-million d'Espagnols avec des baïonnettes dans les tranchées, et qui ne se laisseront pas marcher dessus. Cela suffit ! (Ovation prolongée). En ce jour, c'est à eux, à ces combattants, à ces soldats de la République que doivent aller notre admiration, notre gratitude, et la certitude que la Patrie les considère comme ses enfants préférés. Ils sont chargés de défendre aujourd'hui la République avec les armes, de rendre patent le Droit de la République — le monde est ainsi fait — et le jour où notre armée aura gagné deux ou trois batailles, nous verrons bien comment ce droit de la République espagnole brillera. Comme le soleil de Madrid ! (Vifs applaudissements).

Il nous ont contraints à abandonner les voies pacifiques que la République suivait, ouvrant à l'Espagne le chemin de la liberté et du libre jeu des opinions, et nous présentant devant le monde comme un peuple pacifique et ami de nos amis. Ils nous ont forcés à abandonner tout cela et à faire appel à la force. A la force ? Parfait ! Celle de toute l'Espagne. Mais ce n'est pas tout. Le miracle d'avoir créé une armée, qui ne consiste pas seulement dans l'émission de quelques décrets, dans l'établissement d'une hiérarchie, et encore moins dans les débils sur les places, ou dans l'achat de quelques fusils et munitions — tout cela est sans doute nécessaire, mais cela ne s'appelle pas créer une armée — le miracle de créer une armée, dis-je, c'est de lui insuffler le moral, un esprit d'abnégation tranquille, sans le désir d'épater, sans démonstrations d'héroïsme, mais capable d'aboutir au sacrifice volontaire de sa vie et de tous ses intérêts dans les tranchées, à un sacrifice anonyme que nul ne connaît personnellement. Ce miracle, le peuple espagnol le réalisera non seulement maintenant, pendant la guerre, mais en temps de paix. Dès maintenant, la création du type moral du défenseur de la République, avec sa discipline, sa conception du devoir, la découverte terrible de ce que la vie est une chose extrêmement sérieuse, et de ce que rien ne peut être confié à l'improvisation, que la vanité est une mauvaise conseillère et que l'on n'obtient rien avec des paraboles ni avec des cris, mais avec l'effort silencieux, tantôt physique et tantôt mental, empreint toujours d'un état de tension morale — cette création, et ces découvertes que vient de faire le peuple espagnol, en les scellant de son propre sang, n'agiront pas seulement dans les tranchées et dans la guerre ; elles agiront, le répète, dans la Paix. Si elles agissent aujourd'hui dans les tranchées, durant la guerre, elles agiront, elles devront aussi agir à l'arrière.

L'ARMEE, EXEMPLE POUR L'ARRIERE

L'unité morale de l'armée qui combat pour la République, doit s'imposer aussi à l'arrière, où beaucoup de monde travaille et donne son effort pour la République. Je n'exagérerais cependant rien en disant qu'il reste encore trop de grenouilles bavardes dans les mares de l'arrière. Je comprends qu'il soit préférable, et plus utile de supprimer les mares plutôt que de supprimer les grenouilles, lesquelles ne sauraient vivre sans leurs mares. Mais cela, c'est la tâche des gouvernements.

L'attitude spirituelle des combattants est aussi un exemple moral pour l'arrière, car les combattants savent ce qui, d'abord, emporte la décision de la guerre en soi, en tant que problème militaire, et ensuite, ce que sont les effets politiques de la guerre elle-même et de la victoire. Ils savent conjurer les deux choses parfaitement bien, ce que tout le monde à l'arrière ne sait pas faire, précisément. Je n'ai pas seulement le droit, mais l'obligation de le dire : tout le monde n'agit pas ainsi à l'arrière parce qu'il arrive fréquemment de prêter à la guerre un appui conditionnel ou conditionné, ou d'interposer entre les buts militaires et politiques de la guerre, d'autres buts, d'ordre secondaire, qui n'ont rien de commun ni avec la guerre ni avec ses conséquences. Il arrive aussi fréquemment qu'on se livre à des manifestations de frivolité ou de vanité qui feraient rougir de honte tous ceux qui s'y livrent, si toutefois il restait encore un tout petit peu de sens des responsabilités dans leur tête. (Vifs applaudissements).

Tout cela doit disparaître ou s'amender ; déjà, devant l'exemple des combattants, énormément de choses indignes ont disparu ou se sont

amendées. Mais la morale civique créée à l'armée de la République ne doit pas rester une leçon seulement pour la guerre et pour l'arrière pendant le temps de guerre. Elle restera une leçon pour après la guerre et en temps de paix. Ne croyez pas cependant que je pense, en disant cela, à une politique basée sur la force des armes, ni que nous ayons la moindre intention de militariser le pays. Non. La grande vertu des armées populaires est qu'elles s'enflamme pour les idéaux patriotes qu'elles défendent dans les tranchées ; mais une fois que ces idéaux ont remporté la victoire, les soldats de ces armées déposent leurs fusils et reprennent leurs outils ou leurs livres, retournent à leur atelier ou à leur travail, et redeviennent les citoyens pacifiques qu'ils ont toujours été. Telle est la grande vertu des armées populaires.

Aussi ne s'agit-il point de cela : l'essentiel, c'est que les combattants, qui se comptent par centaines de mille, créent une telle morale, prennent une figure morale à laquelle il faudra que nous nous adaptons, et qu'il faudra garder, conserver ensuite dans la vie publique espagnole. Bien entendu, je n'ai pas la candeur, qu'on rencontrait si fréquemment au temps de la guerre mondiale, de croire que la paix nous apportera une espèce d'Arcadie ou de paradis, ni que la condition humaine changera du tout au tout, et qu'il n'y aura plus de sots, de niais, de trublions ou de malfaiteurs. Il y en aura, les mêmes plus ou moins, qui ont existé avant, à l'exception naturellement de ceux qui sont morts. Mais le type civique, la « taille » morale du citoyen sort de cette expérience, plus épurée, plus grande, énormément plus grande, grâce précisément à ceux qui se battent. Tel sera l'archétype auquel il faudra ajuster la figure des citoyens pour l'avenir de l'Espagne.

LA RECONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ESPAGNE

J'entends très souvent parler de la reconstruction de l'Espagne. C'est naturel. Il faudra reconstruire les villes, les routes, les fabriques ; il faudra réinstaller les machines ; mais tout cela c'est de la politique, c'est l'œuvre des gouvernements et des ministères, ou celle des syndicats. Non, ce n'est pas de cela que j'ai à parler ici. Il y a un autre aspect de la reconstruction de l'Espagne où j'ai mon mot à dire : la reconstruction sur le plan spirituel et moral, plus importante que l'autre parce que sans elle, l'autre reconstruction ne saurait être réalisée plus.

C'est cet esprit d'abnégation, de gravité, de générosité, qu'on n'acquiert que lorsqu'on commence par faire le sacrifice de sa propre vie, et non quand on fait impunément le goinfre à l'abri de tout danger — on n'apprend à être généreux avec les autres que lorsqu'on sait faire face à tous les dangers, lorsqu'on les a tous affrontés — ; c'est, dis-je, ce type de perfection et d'élévation morales qu'il faut signaler dans la reconstruction morale et spirituelle de notre pays, lequel est, à cet égard, plus ruiné que ses cités. Tout ce qui se passe aujourd'hui en Espagne est dû en grande partie — si l'on prend la peine de considérer certains fondements psychologiques et certains développements sur le plan moral de l'opinion publique espagnole — à la haine et à la peur. C'est la peur d'une révolution qui n'allait pas se produire, qui n'allait pas exister, qui a incité nos ennemis à se soulever, qui a provoqué, précisément, le bouleversement qu'ils voulaient empêcher. C'est la haine, la terrible haine politique, beaucoup plus terrible que la haine religieuse, sa sœur jumelle, qui a déchaîné sur l'Espagne cette politique d'extermination qu'on se propose de pratiquer envers l'adversaire, afin de supprimer tout souci chez ceux qui prétendent gouverner.

NI PEUR NI HAINE

Or, il importe de dire — et je l'ai toujours dit — qu'aucune politique ne saurait être fondée sur la décision d'exterminer l'adversaire. Ce la non seulement — et c'est beaucoup — parce que l'extermination de l'adversaire est moralement une abomination, mais surtout parce qu'elle est matérielle irréalisable : le sang injustement versé par haine, en vertu de cette idée d'extermination, renait, repousse et donne des fruits maudits ; maudits non seulement pour ceux qui l'ont versé dans le malheur, mais pour le pays tout entier qui l'a absorbé au comble de son infortune. Cela, je ne le veux pas. Je m'opposerai de tout le poids de mon autorité, de tout le poids moral et personnel dont je disposerai, dans quelque fonction que ce soit, à ce que notre pays entre jamais, au retour de la paix, et en un moment d'aberration, dans les voies de la haine et de la vengeance sanglante... La peur et la haine, causes du malheur de l'Espagne, sont les pires conseillers qu'un homme puisse suivre dans sa vie publique. La peur rend fou et entraîne aux pires extravagances, aux actes les plus abjects. La haine rend furieux et entraîne à l'effusion du sang. Non, la générosité de l'Espagnol sait distinguer entre le coupable et le persécuté, entre le coupable et celui qu'on a induit en erreur et qu'on a dévoyé. Cette distinction est capitale, car nous devons nous habituer aussi à cette idée — qui pourrait être terrible mais qui est inexcusable — que sur les 24 millions d'Espagnols, il en restera toujours assez, quelque doive être le nombre de ceux qui s'entretiennent encore, il en restera toujours assez, dis-je, qui seront obligés de vivre ensemble pour que la Nation ne périsse pas. La Nation, au nom de laquelle nous nous battons, et pour la régénération morale et spirituelle de laquelle je plaide aujourd'hui : la Nation ne peut pas se constituer, comme on pourrait le déduire de certaines doctrines du camp rebelle, et surtout de certaines pratiques terribles — doctrines et pratiques qui ont leurs précédents dans l'histoire d'Espagne, — la Nation, je répète, ne peut pas se constituer autour d'une unit